

Séance  
extraordinaire  
du 14  
novembre 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU QUATORZIÈME  
(14<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL VINGT-TROIS (2023) À  
COMPTER DE 19 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE  
L'HÔTEL DE VILLE À MONT- JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ainsi que Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

23.11.580

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent d'un commun accord à l'avis de convocation selon l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes afin d'ajouter les points suivant en Affaires nouvelles :

- *Autorisation de signature de l'acte de vente avec la Société Immobilière GP.*
- *Autorisation de signature de l'acte de vente avec monsieur René-Jean Lebel.*

\_\_\_\_\_  
Monsieur Martin Soucy, maire

\_\_\_\_\_  
M. Gilles Lavoie, conseiller district 1

\_\_\_\_\_  
Mme Annie Blais, conseillère district 2

\_\_\_\_\_  
M. Robin Guy, conseiller district 3

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller district 4

\_\_\_\_\_  
M. Alain Thibault, conseiller district 5

\_\_\_\_\_  
M. Denis Dubé, conseiller district 6

23.11.581

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Autorisation de célébration de mariages ou d'unions civiles par le maire.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

4. Autorisation de signature de l'acte de vente avec la société immobilière GP.
5. Autorisation de signature de l'acte de vente avec monsieur René-Jean Lebel.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

**23.11.582**

#### **AUTORISATION DE CÉLÉBRATION DE MARIAGES OU D'UNIONS CIVILES PAR LE MAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire de la Ville de Mont-Joli désire célébrer des mariages ou des unions civiles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'obtention d'un numéro de célébrant par la Direction de l'État civil, une autorisation doit être accordée par le conseil municipal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire, à procéder à la célébration de mariages ou d'unions civiles jusqu'à la fin de son mandat.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**23.11.583**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GP**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Nadia Heppell, dans le dossier d'acquisition des terrains de la Société immobilière GP, et ce, tel qu'inscrit dans la promesse d'achat signée en date du 11 octobre 2023.

**23.11.584**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE AVEC MONSIEUR RENÉ-JEAN LEBEL**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant, et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Nadia Heppell, dans le dossier d'acquisition du terrain de monsieur Lebel, et ce, tel qu'inscrit dans la promesse d'achat signée en date du 10 octobre 2023.

**23.11.585**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**23.11.586**

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19h08, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint